

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 mars 2019**

Le onze mars deux mille dix neuf à 18 h 30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le cinq mars deux mille dix neuf, se sont réunis la salle d'exposition de l'Espace Bouchardon sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 24

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAU, Frédéric PERRIN, Catherine PAZDZIOR, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Béatrice JEHLE, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Johann CLERC, Abbès DJANTI, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 8

Véronique NICKELS, Patrick VIARD, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Marielle THIBOUT, Alain DOUILLOT, Philip VIEL

ABSENTS : 3

Axel CAUSIN, Michel SULTER, Justine ANGELOT

PROCURATIONS : 6

Véronique NICKELS à Jacky BOICHOT, Patrick VIARD à Didier COGNON, Jessica GOULIN à Johann CLERC, Pierre ETIENNE à Frédéric ROUSSEL, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Abbès DJANTI, Alain DOUILLOT à Valérie NEDELEC

Madame le Maire ouvre la séance.

Les procès-verbaux des Conseils municipaux du 22/09/2018, 22/11/2018 et 12/12/2018 sont approuvés.

N° 2019/ 1 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Le conseil municipal décide de prendre acte qu'un débat a eu lieu et d'adopter, à raison de 29 voix pour et de 1 abstention, (Arnaud LAMOTTE) le rapport d'orientations budgétaires 2019 sur la base du rapport annexé à la délibération.

N° 2019/ 2 - Réitération de garanties d'emprunts à Chaumont Habitat

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les dispositions de réitération de la garantie pour le remboursement du prêt contracté par Chaumont Habitat.

N° 2019/ 3 - Vote par anticipation des crédits d'investissement 2019 complément

Le conseil adopte à l'unanimité, en complément de la délibération n°2018/153 du conseil municipal du 12 décembre 2018, l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour les opérations et chapitres suivants :

Sur le budget principal de la ville

chapitre	Crédits ouverts 2018	en	Ouverture de crédits 2019	en	%
204 - subvention d'équipement versées	102 970		15 445		15.00%

N° de l'opération	Crédits ouverts 2018	en	Ouverture de crédits 2019	en	%
1332 - CRECHES ET GARDERIES	36 791		3 679		10.00%
1333 - BATIMENTS SOCIAUX	201 803		20 180		10.00%
1337 - EDIFICES CULTUELS	80 161		16 032		20.00%

N° 2019/ 4 - Acquisition d'une parcelle appartenant à la commune de Foulain, située dans le périmètre de protection de la zone de captage des eaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir de la commune de FOULAIN, la parcelle sise à FOULAIN, cadastrée section C, numéro 570, lieudit « Bois communal dit du Peche », pour une contenance de 11a 69ca, moyennant le prix principal de MILLE EUROS (1 000 euros), hors frais à la charge de l'acquéreur, de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

N° 2019/ 5 - Acquisition de parcelles appartenant à la SCEA DE LA COMBE MARTINET, situées dans le périmètre de protection de la zone de captage des eaux

Le conseil municipal décide d'acquérir de la SCEA LA COMBE MARTINET, les parcelles sises à VERBIESLES (Haute-Marne), cadastrées section C, numéros, 1332, lieudit «Haut du Cote Froid», pour une contenance de 00a 50ca, 1333,

lieudit «Haut du Cote Froid», pour une contenance de 01a 57ca, 1342, lieudit «Bas du Cote Froid», pour une contenance de 05a 12ca, 1343, lieudit «Bas du Cote Froid», pour une contenance de 02a 20ca, avec pour conséquence le réaménagement par la ville de Chaumont du chemin forestier, passant actuellement dans les parcelles sus-visées, en dehors du périmètre de protection à clôturer, moyennant le prix principal de MILLE EUROS (1 000 euros), hors frais à la charge de l'acquéreur et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

N° 2019/ 6 - Prolongation de l'adhésion au GIP de préfiguration du parc national "Des Forêts de Champagne et Bourgogne" à compter du 05 juillet 2019 fort de l'intention portée à ce sujet par la ville depuis la création du GIP

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Chaumont au GIP de préfiguration du parc national "Des Forêts de Champagne et Bourgogne" au plus tôt, c'est à dire à compter du 05 juillet 2019, pour un montant de 100 € et de désigner Monsieur Frédéric ROUSSEL, titulaire et Monsieur Jacky BOICHOT, suppléant afin de représenter la Ville de Chaumont au GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

N° 2019/ 7 - Avenant n°5 au contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur de la Ville de Chaumont

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°5 et d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces y afférentes.

N° 2019/ 8 - Etude d'effacement des réseaux aériens pour l'année 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à lancer les études d'avant-projet sommaire pour le secteur Rue de la Liberté- tronçon entre la rue du Maine et la rue de Dijon- dans les conditions énoncées dans la délibération (forfait de 1 000,00 €).

N° 2019/ 9 - Forfaits post stationnement : Rapport annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO)

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel relatif aux recours administratifs préalables obligatoires.

N° 2019/ 10 - Forfait communal à verser à l'institution privée OUDINOT à compter de l'année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser un forfait de 176.92 euros par élève en classe élémentaire, pour la compétence restée à la ville, à compter de l'année scolaire 2018/2019.

N° 2019/ 11 - Sorties "Emissions TV" pour les Séniors

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce dispositif qui pourra être reconduit tous les ans, de fixer la participation des bénéficiaires à 10 €, (non remboursable en cas de désistement), de fixer

les critères cumulatifs de participation et d'établir, sur la base de 50 personnes maximum, les conditions de prise en charge de la Ville de Chaumont et d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

N° 2019/ 12 - Modalités de location des appartements Résidence Sociale Jeunes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouvelles modalités de location des appartements de la Résidence Sociale Jeunes applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

N° 2019/ 13 - Convention avec le Chaumont Football Club (CFC)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser un acompte de 16 200€, représentant 50% de la somme totale proposée au titre de l'année 2019 (32 400 €), afin d'assurer la trésorerie nécessaire du premier semestre de l'année 2019 et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Chaumont Football Club pour l'année 2018-2019.

N° 2019/ 14 - Dispositif du chèque sport

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à augmenter la valeur du chèque sport à 30 € et de prolonger le dispositif chèque sport pour la rentrée 2019/2020 suivant les modalités énoncées dans la délibération.

N° 2019/ 15 - Tarifs camping de Chaumont

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs qui étaient pratiqués par l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2019 et figurant ci-dessous :

PRESTATIONS	EMPLACEMENT SIMPLE 2018	EMPLACEMENT DOUBLE 2018	EMPLACEMENT SIMPLE 2019	EMPLACEMENT DOUBLE 2019
	Tarifs applicables en 2018		Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019	
emplacement pour une famille	6,55	9,95	6,65	10,15
campeur	3,00	3,00	3,05	3,05
enfant de moins de 7 ans	1,90	1,90	1,95	1,95
animaux	1,9	1,90	1,95	1,95
branchement électrique	3,2	3,20	3,25	3,25
SERVICES				
machine à laver	4,31	4,31	4,40	4,40

N° 2019/ 16 - Forfait de découverte de Cités Unies de France

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la campagne de découverte proposée par l'association Cités Unies France pour l'année 2019 pour un montant de 1 000 €.

N° 2019/ 17 - Règlement du Concours communal des Maisons Fleuries-Modifications

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications des articles 5 et 6 du règlement du concours communal des maisons fleuries et d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement du concours communal des maisons fleuries de Chaumont modifié.

N° 2019/ 18 - Indemnités des élus- obligation de délibérer suite aux décrets n° 2017-1736 et 2017-1737 du 21 décembre 2017

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réduire les taux d'attribution, afin de rester sur un montant d'indemnité identique,
- d'acter le changement d'indice brut terminal, et de remplacer la notion d'indice brut 1022 par la notion d'indice brut terminal
- de définir, par conséquent, les indemnités des élus locaux selon les taux ci-après :
 - o indemnité du maire : 32,139% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o indemnité du maire délégué : 28,801% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o indemnité des adjoints : 28,801% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o indemnité des conseillers municipaux avec délégation : 9,166% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de voter l'évolution future de l'enveloppe et des indemnités selon les évolutions réglementaires relatives à la majoration de la valeur du point d'indice, et à l'indice brut terminal.

Attribution des indemnités				
	Nombre	taux	montant indicatif en référence à l'indice brut terminal (février 2019)	montant total (indicatif)
Maire	1	32,139%	1 250,00 €	1 250,00 €
Maire délégué	1	28,801%	1 120,17 €	1 120,17 €
Adjoints	10	28,801%	1 120,17 €	11 201,70 €
Conseillers avec délégation	6	9,166%	356,49 €	2 138,94 €
Enveloppe mensuelle				15 710,81 €

N° 2019/ 19 - Désignation d'un représentant à l'association de gestion et de promotion de centres de formations interprofessionnelles en alternance

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Gérard BOCQUILLON, titulaire et Madame Céline BRASSEUR, suppléante, afin de représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association de gestion et de promotion des Centres de Formation Interprofessionnelles en Alternance.

N° 2019/ 20 - Renouveaulement de la commission « Concession » - Détermination des conditions de dépôt des listes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les conditions de dépôt des listes, comme suit :

- Les listes sont déposées en cours de séance auprès du secrétariat d'assemblée ;
- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

N° 2019/ 21 - Renouveaulement de la commission « Concession » - Election des membres

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants suivants pour siéger au sein de la commission « concession » :

Titulaires :

- Didier COGNON
- Céline BRASSEUR
- Frédéric ROUSSEL
- Paul FOURNIE
- Arnaud LAMOTTE

Suppléants :

- Isabelle FENAUX
- Pierre ETIENNE
- Jessica GOULIN
- Frédéric PERRIN
- Abbès DJANTI

N° 2019/ 22 - Compte-Rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont le 23 AVR. 2019

Le Maire,



Christine GUILLEMY